



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
12 avril 2021**

Le 12 avril deux mill vingt un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, de la commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le 6 avril deux mil vingt un s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Etaient présents : Dominique SOARES, Céline BERTHELIN, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Pascal ROUVIERE, Alain LETOLLE, Annie PENET, Aurore LAHAYE, Sylvain DELAFOSSE, Séverine BOUGRIOT, Jean-Louis GRENIER, Jean-Philippe BARRE, Perrine GAUTHERIN, Catherine SOARES, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Julien BOURGES, Geneviève FRANCOIS.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Francisca TITON-BALANA représentée par Jean-Louis GRENIER
Franck MARECHAL représenté par Aurore LAHAYE
Alain FONTAINE représenté par Geneviève FRANCOIS

Absent :

Elisabeth VARANDA

Secrétaire de séance : Séverine BOUGRIOT est désignée comme secrétaire de séance.

2021-011 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations et propose le tableau ci-dessous vu en commission association le 16 mars 2021 et le 6 avril 2021 à la commission finances.

Organisme	Montant
ASB FOOTBALL	588
ASB TENNIS	150
LA BOULE BUCCEENNE	150
RACING CLUB BUCCEEN	400
LA GAULE DE BOISSY	448
JKB GYMNASTIQUE	760
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	750
ASSOC CYCLISTE POMMEUSE/BOISSY	100
CLUB DES ANCIENS	150
F.N.A.C.A.	330
LYRE BRIARDE	3050
FOYER BUCCEEN	228
ABC	1850
LES INDOCILES	159
FORMATION DES BUCCEENS INFORMATIQUE	150
DONNEUR DE SANG	380
-KARATE CLUB DE BOISSY	812
ASB ACTIVITE RANDO PEDESTRE	467

ADM PAROISSE DE COULOMMIERS	500
ASSOC des jeunes SAPEURS POMPIERS COULOMMIERS	150
ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	150
ASS MOMENTS SCRAP 77	227
VOYAGES PRIMAIRE	2000
VOYAGES MATERNELLE	1250
NOËL PRIMAIRE	1750
NOËL MATERNELLE	840
DEBITEURS DIVERS	211

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

Pour : 21

VALIDE les subventions pour les montants indiqués au tableau ci-dessus :

Organisme	Montant
ASB FOOTBALL	588
GAULE DE BOISSY	448
JKB GYMNASTIQUE	760
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	750
ASSOC CYCLISTE POMMEUSE/BOISSY	100
F.N.A.C.A.	330
LYRE BRIARDE	3050
FOYER BUCCEEN	228
LES INDOCILES	159
FORMATION DES BUCCEENS INFORMATIQUE	150
DONNEUR DE SANG	380
-KARATE CLUB DE BOISSY	812
ASB ACTIVITE RANDO PEDESTRE	467
ADM PAROISSE DE COULOMMIERS	500
ASSOC des jeunes SAPEURS POMPIERS COULOMMIERS	150
ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	150
ASS MOMENTS SCRAP 77	227
DEBITEURS DIVERS	211

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

VALIDE les subventions ci-dessous :

Pour : 20

Abstention : 1 (ROUVIERE)

ASB TENNIS	150
------------	-----

Pour : 20

Abstention : 1 (SOARES)

LA BOULE BUCCEENNE	150
--------------------	-----

Pour : 20

Abstention : 1 (WETZEL)

RACING CLUB BUCCEEN	400
---------------------	-----

Pour : 20

Abstention : 1 (CAIN)

CLUB DES ANCIENS	150
------------------	-----

Pour : 20

Abstention : 1 (BOUGRIOT)

ABC	1850
-----	------

Pour : 20

Abstention : 1 (SOARES)

VOYAGES PRIMAIRE	2000
NOËL PRIMAIRE	1750

2021-012 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2020, comme suit :

	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2018	20,04	58,20
TAUX 2019	20,04	58,20
TAUX 2020	20,04	58,20
TAUX 2021	38,04	58,20

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

VALIDE les taux d'impositions 2021 tel qu'inscrit au tableau ci-dessus

Arrivée de Madame CHEVRIER-GAVARD à 18h46

2021-013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - VILLE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal. (Annexe n°1)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**
APPROUVE le compte de gestion tel qu'annexé

2021-014 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VILLE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 795 626,53	1 286 178 ,69	-4 081 805,22
RECETTES DE L'EXERCICE	2 546 697,41	850 368,50	3 397 065,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	-248 929,12	- 435 810,19	- 684 739,31
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	818 488,50	297 147,29	1 115 635,79
RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	569 559,38	--138 662,90	430 896,48

(Annexe n°2)

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal. (Annexe n°7)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**
Pour : 19
Abstentions : 2 (SARAZIN-CHARPENTIER, CHEVRIER-GAVARD)

VALIDE le compte administratif tel qu'annexé

2021-015 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation des résultats.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2020 clôture en excédent de 569 559,38€ en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement 2020 étant en déficit de -138 662,90€,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Article 002 excédent de fonctionnement : 430 896,48
Article 001 Déficit d'investissement : - 138662,90
Article 1068 : 138 662,90

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

Pour : 20

Contre : 1 (CHEVRIER-GAVARD)

Abstention : 1 (SARAZIN-CHARPENTIER)

AFFECTE Les résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 comme suit :

Article 002 excédent de fonctionnement : 430 896,48
Article 001 Déficit d'investissement : - 138662,90
Article 1068 : 138 662,90

2021-016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation du Budget Primitif 2021 – Ville, qui s'établit de la manière suivante :

✦ le budget primitif 2021- ville s'équilibre en section de fonctionnement à 3 032 447,48€

✦ les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1916 287,93€
(Annexe n°3)

Le budget principal est voté au chapitre

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**
VALIDE le budget tel qu'énuméré ci-dessous

En fonctionnement

Chapitres :

011	: 808 050€
012	: 1 481 200€
014	: 211 500€
65	: 193 300€
66	: 4 626,47 €
67	: 2 500 €
023	: 308 335,84€
042	: 22 935,17€
013	: 10 000€
70	: 430 000€
73	: 1 359 896€
74	: 718 455 €
75	: 45 000€
77	: 38 200€

En investissement

Chapitres :

20	: 34 000€
204	: 22 000€
21	: 106 214,14€
23	: 1 272 776€

10 : 433 360,35€
16 : 49 100€
13 : 495 450€
16 : 589 988,47€
10 : 177 400€
165 : 1 400€
021 : 308 335,84€
040 : 22 935,17€

2021-017 REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune qui s'élève à 3 224 habitants

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

Pour : 22

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

2021-018 ADHESION DES COMMUNES DE BOULEURS, CHOISY-EN- BRIE, VAUCOURTOIS, MONTENILS ET LESCHEROLLES

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCL-2012 n°145 en date du 26 décembre 2012 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet du parc naturel régional de la Brie et des deux Morins.

Vu la délibération n°2021-01 du comité syndical du 29 janvier 2021 du syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du projet du parc régional de la Brie et des deux Morins portant approbation des adhésions des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles

Vu le courrier de Monsieur le Président du SMEP du projet de PNR Brie et des deux Morins en date du 12 mars 2021

Considérant que les collectivités membres du SMEP du projet de PNR Brie et des deux Morins doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions

Monsieur le Maire dit que le conseil doit :

-Approuver l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au SMEP du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morins

-Autoriser Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectorale, les adhésions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

Pour : 22

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au SMEP du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morins

AUTORISE Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectorale, les adhésions précitées.

2021-019 DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS

Monsieur le Maire explique que la fédération nationale des communes forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité. Son développement reçoit le soutien financier de la Région Ile de France. Destinataires d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant d'expertises grâce à l'accompagnement du réseau communes forestières, l'élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt. Dans ce cadre, il convient de désigner un élu référent forêt-bois au sein de notre conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

Pour : 21

Abstention : 1 (SARAZIN-CHARPENTIER)

DESIGNE Monsieur Jean-Michel WETZEL référent forêt-bois pour la commune de Boissy le Chatel

DECISIONS :

2021-004 : location salle des fêtes

2021-005 : contrat d'entretien de la tractopelle

QUESTIONS

RAS

La séance est levée à 20h09

A Boissy-le-Châtel le 15 avril 2021

Le Maire

